



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métallurgie

Question orale n° 616

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la situation très préoccupante de l'entreprise Mayenne Fonte Industrie, sise à Mayenne, et plus généralement de toutes les entreprises de fonderie françaises. L'industrie de la fonderie connaît depuis deux ans un mouvement de repli ; ce recul a entraîné, en 2002, un nombre record de défaillances, notamment chez les plus petites PMI, et causé la perte de près de 2 000 emplois. Ces entreprises sont soumises à la mondialisation des marchés et à la montée en puissance d'une offre compétitive des pays à bas salaires, en particulier la Chine, et, par conséquent, à une pression constante sur les prix. En outre les règles régissant le commerce entre les différents partenaires de l'Union européenne excluent toute forme de protectionnisme et sont extrêmement sévères en matière de concurrence déloyale. En revanche, la préférence communautaire ne joue pas à plein dans ce secteur d'activité économique puisque, à la différence des États-Unis qui protègent leur marché, les droits de douane à l'entrée de l'Union européenne sont faibles au regard de ceux pratiqués dans d'autres espaces économiques. Enfin, la profession est confrontée à un vieillissement de sa population et éprouve une grande difficulté pour renouveler son personnel et attirer des jeunes vers ces métiers. Face à cette situation extrêmement grave, il souhaite connaître les mesures qu'elle envisage de prendre afin de venir en aide aux entreprises de fonderie et leur permettre, en particulier, de faire face à une concurrence des pays supportant très peu de charges sociales et qui proposent des prix très largement en dessous des coûts de revient de nos entreprises.

Texte de la réponse

SITUATION DE L'ENTREPRISE MAYENNE FONTES INDUSTRIE

M. le président. La parole est à M. Yannick Favennec, pour exposer sa question, n° 616.

M. Yannick Favennec. Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, je souhaite appeler votre attention sur deux entreprises de ma circonscription, Mayenne Fontes Industrie et APM, confrontées à une situation extrêmement préoccupante, et de manière générale sur les graves difficultés de toutes les entreprises de fonderie française.

S'agissant de Mayenne Fontes Industrie, j'ai été informé, au cours d'un entretien avec son dirigeant lors d'une récente visite de l'entreprise, du licenciement de neuf personnes.

En ce qui concerne APM, 180 emplois seraient menacés sur le site mayennais, après 37 licenciements en juillet dernier suite à une première restructuration. J'ajoute que les salariés n'ont pas touché leur paie du mois de janvier.

L'industrie de la fonderie connaît depuis deux ans un mouvement de repli. Ce recul a entraîné, en 2002, un nombre record de défaillances, notamment chez les plus petites PMI, et causé la perte de près de 2 000 emplois. Ces entreprises sont soumises à la mondialisation des marchés et à la montée en puissance d'une offre compétitive des pays à bas salaires, en particulier la Chine, et par conséquent à une pression constante sur les prix.

En outre, les règles régissant le commerce entre les différents partenaires de l'Union européenne

excluent toute forme de protectionnisme et sont extrêmement sévères en matière de concurrence déloyale.

En revanche, la préférence communautaire ne joue pas à plein dans ce secteur d'activité économique puisque, à la différence des Etats-Unis qui protègent leur marché, les droits de douane à l'entrée de l'Union européenne sont faibles au regard de ceux pratiqués dans d'autres espaces économiques. Enfin, ce secteur d'activité est confronté à un vieillissement de sa population et éprouve une grande difficulté pour renouveler son personnel et attirer des jeunes vers ses métiers.

Face à cette situation extrêmement grave, je souhaiterais connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de venir en aide aux entreprises de fonderie et leur permettre en particulier de faire face à une concurrence des pays supportant très peu de charges sociales et qui proposent des prix très largement en dessous des coûts de revient de nos entreprises.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

M. Alain Lambert, *ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du Gouvernement sur l'évolution du secteur de la fonderie et plus précisément sur la situation de l'entreprise Mayenne Fontes Industrie. Cette question est fort légitime quand on sait les difficultés que connaît l'industrie de la fonderie.

Celle-ci a enregistré, en effet, depuis deux ans, un recul de son activité. Comme vous venez de le souligner, ce repli s'est traduit par la fermeture d'une quarantaine d'entreprises, notamment des PMI, et la disparition d'environ 2 000 emplois.

Fragilisée, la fonderie française occupe pourtant une place significative au plan mondial avec un chiffre d'affaires annuel de 5,23 milliards d'euros et plus de 500 établissements. Traditionnellement exportatrice, cette industrie a encore généré un excédent commercial de 574 millions d'euros en 2002. Elle dispose d'un savoir-faire technique, d'un niveau de qualité et d'une capacité de réactivité très largement reconnus.

En termes d'emplois, la fonderie subit toutefois une baisse régulière de ses effectifs, comme la plupart des secteurs traditionnels. Elle occupe aujourd'hui environ 42 000 personnes alors qu'il y a une vingtaine d'années ses effectifs salariés dépassaient 62 000.

Les causes des difficultés de la fonderie sont multiples. La forte tension sur les prix, favorisée par la montée en puissance d'une offre compétitive des pays à bas salaires, a pesé sur certains industriels français. Cette tension généralisée affecte durement les marges des fondeurs et leur capacité à financer leur développement.

Par ailleurs, les progrès réalisés dans d'autres métiers ou techniques comme la forge, le frittage de poudre, la mécano-soudure concurrencent les activités de fonderie et suppriment les débouchés de certaines fabrications, notamment dans l'automobile.

Enfin, comme vous l'avez indiqué, la profession est confrontée à un vieillissement de ses personnels et connaît des difficultés pour attirer les nouvelles générations vers ses métiers.

Plusieurs entreprises de la fonderie inspirent encore des inquiétudes et font l'objet d'un suivi attentif de notre ministère. Parmi celles-ci, le groupe GRIFS connaît, à travers notamment son unité de Mayenne : Mayenne Fontes Industrie, des difficultés importantes dues à une baisse de son activité de près de 20 % en 2003. Comme vous l'avez souligné, ces difficultés vont se traduire par la suppression de neuf emplois sur les 139 que compte cette filiale. L'entreprise Mayenne Fontes Industrie, positionnée sur la production de fonte lamellaire et les marchés des pompes et de la robinetterie, a subi, comme de nombreuses fonderies de fonte, un recul important expliqué en grande partie par l'offre très compétitive des pays à bas salaires.

De même que les autres secteurs de l'industrie, la fonderie ne pourra assurer son développement qu'à travers la performance technique, l'innovation et les services associés. Cette voie a été suivie par de nombreux fondeurs positionnés sur des marchés de pièces complexes à forte valeur ajoutée, proches du produit fini et nécessitant le plus souvent un accompagnement très en amont du client dans les tâches d'étude et de conception. Déjà mise en œuvre avec succès par quelques groupes, cette stratégie est également choisie par des entreprises de plus petite taille qui peuvent, pour la conduite de leur adaptation, s'appuyer sur l'assistance du Centre technique des industries de la fonderie.

C'est dans cette direction que les fonderies françaises trouveront les atouts nécessaires au développement de leurs activités.

La politique du Gouvernement, avec les allègements de charges sociales et la réforme de la taxe professionnelle, contribue également de manière importante à ce développement.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 616

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 741

Réponse publiée le : 4 février 2004, page 1264

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 février 2004